



Conseil communal de la Ville de Pully

# Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

## Préavis No 15-2024

**Préavis No 15-2024** - Rte de Chenaule, partie Sud.  
Renouvellement des collecteurs d'évacuation des eaux claires, extension du réseau d'électricité basse tension, réfection des infrastructures routières et transfert au domaine public communal.

**Crédit demandé : CHF 3'026'000.00**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission ad hoc s'est réunie le 9 septembre 2024 à 18h30 (fin de séance 19h45) en présence de huit des membres inscrits (1 membre excusé).

**Membres présents** : Mmes les Commissaires Bejan Gabriela, Cuche Pascale, Lude Nathalie, Mallaun Barbara. MM les Commissaires Borel Fabien, Häusermann Chapatte David, Margelisch Stephan (en remplacement de Mme Padez Géraldine), Yersin Bertrand (Président).

**Membre excusé** : Duvoisin Jean-Marc.

### **Représentants de la Municipalité et des services concernés**

M. le Conseiller municipal Marc Zolliker, MM Th Lassueur, N. Bolomey, Fl. Gasser.

### **1. Preamble**

M. le Conseiller municipal Marc Zolliker annonce en préambule qu'une des oppositions (Helvetia Nostra) a été retirée suite aux informations qui leur ont été fournies, et que l'observation de Mme la conseillère communale Evelyne Campiche Ruegg a également été retirée pour les mêmes raisons. Seule subsiste l'opposition formulée par l'Association PUHI, association qui sera rencontrée à leur demande en fin de semaine.

M. le Conseiller municipal Marc Zolliker précise que l'objet principal de ce préavis est la réfection de la route de Chenaule, en raison de l'état avancé de dégradation de son revêtement. Ce dernier avait été refait en 2007.

Les autres travaux prévus visent à profiter de la réfection de la route pour refaire de manière substantielle le drainage des eaux claires (fouille et canalisations sous la route), ainsi que la pose de tubes (fibre optique) et le renouvellement des infrastructures (conduite eau potable & fontaine ; parking parcours Vita).

## 2. Parcours du préavis point par point :

1. RAS
2. La décaustration vise à requalifier ce qui est actuellement un « sentier forestier » en une route communale. Le frais de géomètre et les émoluments dédiés au Registre foncier se montent à environ CHF 16'000,-, compris dans le montant de CHF 31'000,- du point 5.1.3.
3. RAS
4. RAS
5. 5.1.1 et 5.1.2 :

Le revêtement renouvelé prévoit la suppression de sa sous-couche sans renouvellement du socle, ce dernier étant en bon état. Le revêtement prévu sera d'une granularité suffisante pour éviter le lissage progressif. Sa durée de vie théorique sera probablement supérieure à 15-20 ans.

L'élargissement prévu ne concerne que quelques petits tronçons de la route pour lesquels l'expertise de Swisstraffic SA a recommandé un élargissement de peu d'importance (10-30cm mais jamais > 80 cm) pour des raisons sécuritaires. Cet élargissement ne représente que 2,9% de la surface carrossable totale, soit 138m<sup>2</sup> sur 4'770m<sup>2</sup>. Malgré cet élargissement ponctuel, la route sera toujours assimilable à une route de montagne et son gabarit sera inférieur à ce que spécifient les normes VSS pour un tel volume de trafic (environ 3500 véhicules par jour).

Un commissaire mentionne sa crainte que cet élargissement constitue paradoxalement un « appel d'air » susceptible d'augmenter le trafic de cet axe utilisé par les pendulaires. Aucune donnée ne permet de savoir si cette crainte est justifiée.
- 5.1.3. : RAS
- 5.2. : RAS
- 5.3. : Les travaux projetés visent à profiter des travaux de fouille pour y placer les tubes nécessaires à l'extension de la fibre optique. Cela permettra le raccordement de la fibre au refuge forestier, de même qu'aux Monts de Pully. Les coûts (CHF 177'000,-) sont à charge de la commune, et ne seront pas récupérés par la taxe, mais par contre partiellement rétribués par la location des tubes à(aux) entreprise(s) installant la fibre optique.
- 5.4.1. et 5.4.2. : Concernant le parking du parcours Vita, le revêtement prévu devra être de nature imperméable, afin de récupérer au maximum les eaux claires, afin d'éviter qu'elles augmentent encore le fort taux d'engorgement hydrique du sol de cette zone.
6. 6.1. : RAS
- 6.2. : Les membres de la commission saluent l'information figurant dans le préavis sur les coûts en personnel communal relatifs à ces travaux.
7. RAS
8. 8.1.2.1.1. Opposition Helvetia Nostra retirée.
- 8.1.2.1.2. Opposition Association PUHI : Concernant la remarque 4 de l'opposition formulée, un commissaire considère que les élargissements ponctuels prévus ne peuvent pas être considérés comme une mesure sécuritaire, mais plutôt comme un risque, ces élargissements pouvant à la fois conduire à une augmentation de la vitesse des véhicules et une augmentation du trafic (« appel d'air »). Concernant la question de la vitesse, un doute persiste aujourd'hui sur la vitesse autorisée sur l'ensemble de cette route de Chenaule (Sud et Nord). La DTSI mentionne qu'une réflexion est en cours pour formaliser et signaler la vitesse autorisée dès l'issue des travaux.
- 8.1.2.1.1.3 : Observation Mme Evelyne Campiche Rüegg retirée.
9. RAS
10. RAS
11. RAS
12. RAS

**DISCUSSION GÉNÉRALE FINALE :**

M. le Conseiller municipal Marc Zolliker précise qu'en cas d'acceptation des conclusions du préavis par le Conseil communal le 25 septembre 2024, les travaux prévus pourront être réalisés « de suite », les travaux de l'OFROU respectant les délais annoncés et permettant ainsi le début des travaux communaux selon la planification prévue, soit dès le mois de novembre 2024.

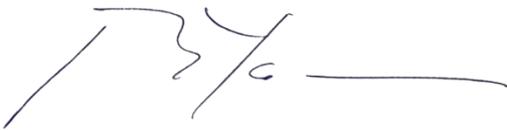
Le Président de la Commission précise que la COFIN a préavisé favorablement aux conclusions du préavis par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION.

**13. CONCLUSIONS :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées par les membres de la commission avec 7 voix POUR et 1 ABSTENTION.**

**Concernant l'opposition de l'Association PUHI, les membres de la commission recommandent la levée de l'opposition avec 7 voix POUR et 1 ABSTENTION.**

Pour la Commission ad hoc



Le président  
Bertrand Yersin

Pully le 18 septembre 2024